

Maires de Plozévet :

Une histoire de familles...



La Marianne de Plozévet

L'étude est présentée en trois parties.
Elle a été élaborée principalement à partir des documents suivants

- Enquête pluridisciplinaire des années 60 :

« Foi et laïcisme »

Mme M.C. Gasnault - Beïs

- Rapport des conseils municipaux.
- Registres des courriers des maires.
- Articles parus dans la revue municipale.

La période actuelle est volontairement très succincte .

Partie 1

[1790- 1840]

1790

Le Guiriec Louis, « *notaire royal* »

*Né le 29.07. 1756 à Plomeur,
Décédé à 47ans le 13.10.1803, à Plozévet,
Fils de Louis Guiriec et de Jeanne Loden de Plomeur.*

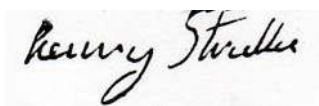
*En 1786, il épouse **Jeanne Paillard** (°ploz 1774) à ploz,
Jeanne était fille de notaire.
Grand père laboureur à Primelin.*

Un lien de famille est à noter entre la belle -famille de l'une de ses filles et le maire Le Faucheur : la grand-mère paternelle de Le Faucheur et celle d'un gendre de Le Guiriec étaient sœurs.

1791

Strullu Henri

(Cultivateur à Ruviscou)



Né en 1747.

Décédé en l'an 12

*Epoux de **Jeanne Le Friant** (+1785).*

*Epoux de **Urbaine Le Corre** (1767 ; 1832)*

3+9 enfants

En 1791 le sieur Strullu est maire, le sieur Hénaff est procureur de la commune et le sieur Malscoët (de Kérongar An Abadez) est juge de paix .

(Plozévet est alors **chef lieu d'un canton de 4 communes** : Plozévet, Landudec, Pouldreuzic avec sa trêve de Lababan, Mahalon avec sa trêve de Guiler) La population de Plozévet est alors d'environ 304 feux.

Les formules de politesse au bas des lettres sont « Salut et Fraternité » ou « Salut et Respect »

*Le 20 août 1791, **Charles Le Guellec** , député du Tiers Etat à la Constituante puis à la législative, voit son mandat mis en cause par la loi sur le vote censitaire : il fallait payer 300F d'impôts pour être élu et à 59ans Le Guellec n'était pas encore assez riche, il venait de construire Kersuot...*

1792-1794

Gentric Henry

(Cultivateur à Brumphuez)

Né en 1738.

Décédé en 1800.

Fils de Jacques et de Corentine Bolzer.

Marié en 1758 avec Anne Le Berre née à Kergoz en Plouhinec et décédé le 22 vend an XIII à 65ans à Brumphuez..

Jean, frère de Anne, né en 1740, épouse à Plouhinec en 1760 Henriette Gentric, sœur de Henry...

Anne serait cousine au 4^{ème} degré de Jeanne Le Berre (1737 ;1762), épouse de Charles Le Guellec. (forte probabilité)

En l'an 5, Catherine, fille de Henry Gentric, a épousé Allain Strullu, frère aîné d'Allain Strullu, maire.

En l'an 11, devenue veuve, elle a épousé Pierre Julien de Mengleux, le père du maire Julien.

Henry Gentric , maire, serait donc grand père maternel du maire Pierre Julien (fils)

Oncle de Guillaume Le Berre, maire en 1865 ;

- En 1792 Henri Gentric se plaignait d'Hervé Guéguen qui, membre du conseil municipal, excitait les habitants contre le recouvrement de l'impôt du gouvernement de la révolution et refusait d'assister aux assemblées
- Cette même année la garde nationale n'est toujours pas formée et les cloches ne sont pas descendues, et il y a des négligences dans la surveillance du corps de garde de Poulhan.
- L'assemblée primaire du 2.12.1792 est l'occasion d'une insubordination collective : les paysans se plaignent d'être sans cesse interrompus dans leurs travaux pour se rendre à des réunions.

- Le 12 janvier 1793, Le Guellec, officier municipal, écrit au département pour demander un lieu décent pour les réunions qui, jusque là, avaient lieu dans une maison de commerce où « *il n'est pas facile, dans ces conditions, d'y faire des délibérations en raison des buveurs* ». En vain... le recteur Quillivic refuse de louer le presbytère, qu'il n'habite plus, pour les délibérations du conseil municipal.
- Serment civique des « fonctionnaires publics »

Extrait du registre de l'administration municipale du canton de Plozévet
A.D. Finistère - 18 L 91

Ce jour de dimanche 20 janvier 1793, l'an deux de la République Française, deux heures de relevée, s'est assemblée au lieu ordinaire et à la manière accoutumée le conseil général de la commune de Plozévet, chef-lieu du canton de Plozévet, district de Pont-Croix .. le dit conseil composé de Henri Gentric, maire, Charles Le Guellec, ... Louis Gourlaouen, ... Jacques Le Goff, notables (1) ... A l'assemblée ainsi formée se sont trouvés les citoyens, Michel Quillivic, curé, Lucas Quillivic, vicaire de Plozévet, Jean Louis Malcoet, juge de paix et Louis Le Guirriec son secrétaire greffier, lesquels ont déclaré que pour se conformer à la loi du quatorze août dernier qui ordonne à tous les fonctionnaires publics de faire le serment civique, ils se présentaient volontairement devant le conseil général de leur commune pour faire le serment exigé par la loi susdite et ont en conséquence prêté tous quatre individuellement le serment en ces termes : "je jure de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant) et ont lesdits citoyens fonctionnaires publics requis de leur en rapporter acte, ce qui a été fait, à valoir et servir ce que de raison, Fait et rapporté à la chambre commune size au bureau de Plozévet, sous le seing desdits Guellec, Hélias et Julien et ceux desdits fonctionnaires publics, les autres ayant déclaré ne savoir écrire, ni signé

- Henry Gentric déconseillait l'école aux enfants de Plozévet.

L'instituteur Monsieur Le Boulc'h avait malgré tout de 15 à 20 élèves qui apprenaient à lire et à entendre le français. Ils apprenaient par cœur « les droits de l'Homme et du Citoyen, les actions héroïques et les travaux de l'agriculture ».

Il écrivit au District :

« ...Ce citoyen maire est venu aujourd'hui dans l'endroit où je faisais ces écoles et en entrant a dit aux enfants qui y étaient en ma présence qu'ils feroient mieux de rester à la maison travailler que de venir ici perdre leur temps. »

- Le 16 messidor an II, sous l'inculpation de « non patriote », Henri Gentric fut suspendu de ses fonctions, rendu responsable de l'attitude peu satisfaisante de sa commune face aux réquisitions d'orge et à l'appel de soldats pour défendre la « Patrie en danger ». On lui reprochait aussi de s'être opposé à l'installation de l'instituteur prévu par le décret de pluviôse an II.

Charles Le Guellec a déjà, à cette époque, de nombreuses responsabilités dans la commune, dans le canton et dans le district :

De 1792 à 1798 Charles le Guellec est premier officier municipal



Un rapport de février 1792 désigne Charles Le Guellec comme Administrateur de district de Pont Croix . (Le Finistère est né en 1790 ; Il comptait 9 districts dont celui de Pont Croix)

Le 2 décembre 1792, à l'élection du juge de paix, Charles Le Guellec obtient 34 voix contre 113 voix à Jean Louis Mascoët qui est élu. Ses assesseurs pour le canton de Plozévet sont Alain Le Guellec de Kéristévet, Nicolas Roussel de Kerguinaou, Henri Strullu de Rubiscou et Michel Le Quéré de Lesplozévet.

Jean-Louis Malscoet est né en 1746 à Drégan en Plouhinec, en 1763 il épouse Françoise Bolzer à Plozévet, il décède en 1802 à 55ans à Plozévet. Il était cultivateur à Kérogard Nabadez, agent communal et juge de paix.

- Voici la composition d'une séance municipale en date du 5 fructidor an VI :

Président : *Charles Le Guellec.*
 Agents municipaux : *Hascoët, Le Darchen, Lautrédou, Le Certen.*
 Juge de paix : *Malscoët.*
 Commissaire du pouvoir exécutif : *citoyen Guirriec.*
 Greffier de la justice de paix : *Guyader.*
 Secrétaire de l'administration : *Le Goff.*

*Ce dernier, Ronan Le Goff, secrétaire de mairie, devait toucher 400F par an. La paye tardant à rentrer, il écrivit au département à maintes reprises. En l'an X, il écrivait :
 « Hascoët et Le Guirriec et Le Guellec, sont ceux qui trafiquent avec les appointements des secrétaires qu'ils ont été dans le cas d'occuper.... »*

Charles Le Guellec sera Percepteur des contributions révolutionnaires, puis **Président de l'assemblée municipale** jusqu' en 1799 et aussi Président de l'assemblée cantonale.
 Voici une partie du PV qui le nomme à cette fonction :

" Après quoi, ils lui ont demandé s'il était content d'accepter cette rente - savoir à raison de 12 deniers pour livre pour la contribution foncière, 3 deniers pour la mobilière et 12 deniers pour le droit de patenter - de se charger de ces perceptions selon que l'annoncent les décrets. Sur laquelle proposition, le dit Charles LE GUELLEC a accepté l'offre qui lui a été faite de la dite proposition, au prix et aux conditions énoncés par eux, s'obligeant de suivre exactement les loix et décrets à ce sujet et, à ce qui est relatif à la dite perception. ... Arrêté le dit procès-verbal en a dite sacristie de l'église paroissiale de Plozévet, sous les scir.s (N.B. - pas très lisible) d'Alain Julien fils, pour son père, procureur de la commune, de François LE GUELLEC, notable, d'Etienne Hélias, notable, de Charles LE GUELLEC, comme receveur et pour son cautionnement en propre et du soussigné greffier "

1794-1800	Hénaff Alain	<i>(Négociant à Kerfily)</i>
------------------	---------------------	-------------------------------

*Né en 1759 à Ménez en Pouldreuzic . Décédé en l'an 13, au bourg Plozévet.
 Fils de Pierre et de Madelaine Gall.
 Ses ancêtres paternels sont originaires de Peumerit.*

Marié à Plozévet en 1786 avec Marie Louise Gabrielle Simon (+an2 Kerfily)

*Marié avec Marie Marchadour.
 Un frère aîné, Pierre, épousa Marie Phuez fille de riches propriétaires de Kersivet.*

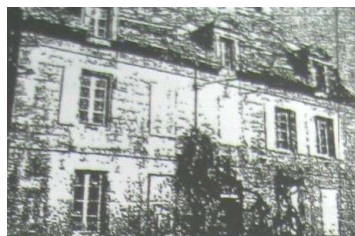
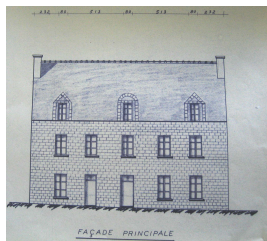


En 1791, il était procureur de la république. **En 1794 il est nommé maire.**

Le 27 fructidor an III, il s'adresse à l'administration départementale :

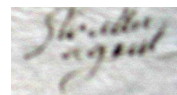
« Citoyens, nous venons d'être informés que vous vous disposiez à vendre le presbytère dont nous nous étions emparés pour nos séances. Il n'y a point dans le chef lieu, un endroit plus propre, ni même dans les environs. Ce presbytère () doit être réservé pour l'administration ; en effet, la Nation nous doit un local suffisant et propre » . Il semble qu'il ait eu gain de cause.*

. () Maison Kérisit.*



Etait-il lui aussi franc-maçon ou bien les 3 points entre les deux barres obliques sont-elles seulement une fantaisie des maires de l'époque ? (cf Charles Le Guellec)

Les signatures sur les actes de l'an 3 ,de l'an 4 et de l'an5 sont celles de Strullu:



En l'an 6 c'est René Certen qui signe.



- Chaque maire devait prêter serment avant de prendre sa fonction. Sous la Révolution il devait débiter le texte suivant :
« Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, je jure haine aux tyrans, fidélité et attachement à la République et à la Constitution de l'an III »

- En 1797 Charles le Guellec est président de l'assemblée cantonale qui prête serment à la constitution de l'an VIII.

(En l'an VIII on parle déjà de l'ex canton de Plozévet)

- 1797 est l'année du naufrage du vaisseau les « Droits de l'Homme »

Le juge du canton, Jean Louis Malscoët, aidé par son greffier Jean Le Guiader, notera jour après jour le déroulement des opérations de sauvetage.

Les 3 et 13 pluviôse an V ont lieu des ventes aux enchères de divers objets, lots misérables, venus au rivage. Voici la liste des adjudicataires de ces lots :

Jacques Malscoët, Vincent et Guillaume Le Bosser, Alain Strullu, Nicolas Roussel, Mathias Brunot, Gabriel Guichaoua, Joseph Pichavant, Maurice André, Philippe et Gabriel Sclaminec, Jean Kerloch, Louis, Henri et Alain Gourlaouen, Démet Guéguen, Philippe Sinou, Jean Le Tymen, Joseph Le Phuez, René Gentric, Pierre et Jean Bourdon, Alain Julien, Charles Le Guellec, Michel Le Quéré, Corentin Le Vigouroux, Alain Le Corre, Michel Calloch, Pierre Le Roy.

Jacques Le Guichaoua, citoyen Henri, Vinoc Guillou, citoyen Le Pape, Jean Hénaff, Guillaume Le Berre, Nicolas Moreau, Mathieu Le Pape.

1800-1821

Le Guellec Charles (meunier)

Cultivateur - Meunier, instruit et aisé.

Né en 1735 à Kerveillant en Plozévet;

Décédé en 1822 au moulin de Kersuot.

Il se maria 4 fois et eut 15 enfants.

**1 en 1754 :Kerloch Marguerite*

** 2 en 1759 : Le Berre Jeanne*

**3 en 1763 : Kersual Marie (Un Guillaume Le Berre était témoin de Charles.)*

**4 en 1802 : Kerloch Cayherine, cousine de Marguerite au 4^{ème} degré.*

L'une de ses filles épousa un meunier Colin de Kersandy en Plouhinec. On retrouve également la famille Colin dans l'ascendance de Guillaume Le Berre. Les meuniers du manoir de Kersandy étaient également instruits, ils ont participé à la vie municipale de Plouhinec au début du 19^{ème} siècle.

Familles liée aux Bolzer de Kéringard.

Déjà avant la Révolution, dès 1755, Charles Le Guellec était au service de la paroisse de Plozévet et du district de Pont Croix : syndic pour l'entretien des chemins, procureur syndic pour la collecte des impôts et capitation, Capitaine de la Compagnie du Guet, Sergent de la compagnie des Gardes- Côtes....

- **Il devient maire en 1800. On relève à cette date 2036 habitants à Plozévet.**
- **Il prête serment à la constitution de l'an VIII** qui donnait un maître à la France : « Bonaparte Premier Consul ».
- Le 24 germinal an IX il écrit au citoyen Préfet pour lui demander un adjoint pour le seconder dans sa charge de maire devenue trop lourde, précisant que seul le citoyen notaire Guirriec du bourg pouvait convenir...
- En 1803, le 28 Floréal an XII, sous la présidence de Charles Le Guellec, doyen d'âge, les maires de Plogastel, Plovan, Lanvern, Saint Honoré, Landudec, Plonéour, Peumerit, Tréogat, prêtèrent collectivement serment. Il en fut de même pour les notaires, douaniers, juges de paix, secrétaires de mairie et greffiers de cantons.

A l'avènement de Bonaparte, en 1804, il fallait jurer «*Obéissance à la Constitution de l'Empire et à l'Empereur* » ;

- **En 1814, l'Empereur, sur le chemin de l'exil, cède le pouvoir à Louis XVIII.** Le 27 septembre les responsables cantonaux se réunissent à nouveau pour prononcer :

« Je jure et promet à Dieu de garder obéissance, fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun Conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi. »

- **En mars 1815, pendant les « cents jours », Napoléon 1^{er} est de retour** et des élections municipales sont organisées car **les préfets nouvellement nommés par Louis XVIII n'ont pas sa confiance pour désigner les maires !**

Après la restauration, Charles fait précéder sa signature de 3 points (ou 4...) entre deux barres obliques. Certains y voient un signe d'appartenance à la franc- maçonnerie. D'autres signes semblent pouvoir confirmer cette hypothèse, par exemple, ces pierres gravées représentant le compas et l'équerre ou la lune (peu visible sur l'image) et le soleil, dans une maison construite par ses soins à Brénizennec en l'an 9.

- De 1795 à 1803 le culte est suspendu à Plozévet, le recteur Jannou s'est réfugié en Espagne avec de nombreux prêtres réfractaires. Charles le Guellec lui signe un passeport pour son retour à Plozévet en 1803. *Jannou meurt en 1806. Henri Mével de l'île de Sein lui succède jusqu'en 1816.*
- De 1816 à 1819 l'évêque Dombideau de Crouseillhes, soutien de la réaction royaliste, ne nomme aucun prêtre à Plozévet. Officiellement le presbytère est trop petit et inconfortable et le jardin n'est pas satisfaisant. Le maire est déjà très âgé et peine à administrer une commune désargentée où l'absence d'offices rend difficiles les communications des nouvelles et des ordonnances. De nombreux courriers témoignent de cette période.
- En 1819 il nomme **Pierre Marie Perrot**, image de « l'Eglise de l'Ancien Régime, seigneuriale et rapace ». Il restera à Plozévet pendant 14 ans. Il y sera très souvent en conflit avec les maires qui lui reprocheront le manque de clarté dans la gestion des biens de la paroisse : il se dispensera des services de la fabrique, pour gérer seul les biens de l'église.

Charles Le Guellec est révoqué par Baulieu, le préfet du Roi Louis XVIII, officiellement pour raison d'âge (86ans). Il meurt l'année suivante au moulin de Kersuot.

Dans une maison ayant appartenu à Charles Le Guellec :



L'entrée d'un puits :

On distingue des symboles maçonniques :

le soleil à gauche, la poule et le coq puis le compas dans un cercle. La lune, à droite, ne se distingue pas sur l'image : c'est un croissant imitant un visage. A droite on lit AN 9 1801 et les initiales LGC

1821-1828

Strullu Alain (cultivateur à Lessunus)

Epoux de Catherine Le Corre

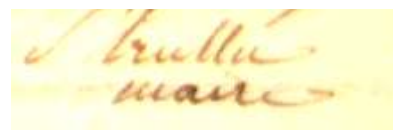
Né en 1774 à Plozévet.

Décès le 13.12.1828 à 56ans

Fils de Allain Strullu et de Jeanne Kérourédan

Il avait un frère aîné Allain qui épousa Marianne Le Guellec, sœur de Jacques, maire.

Beau père de Louis Alain Le Guellec (témoin à son décès) et de Pierre Julien.



(Arbre en annexe)_

En 1821 Charles X est roi, l'administration du pays, très soumise, est au service de Sa Majesté.

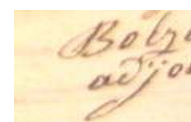
C'est le Préfet du Finistère qui écrit à Alain Strullu pour lui proposer d'être le successeur de Charles Le Guellec.

Il accepte à deux conditions :

- que soit fait un inventaire de tous les « papiers » de la mairie et une mise en ordre du Registre d'Etat-Civil.
- Qu'il puisse choisir son secrétaire.

Christophe Bolzer accepte d'être adjoint aux mêmes conditions.

signature sur l'acte de décès du maire daté du 14.12.1828.



Transcription d'une lettre de Perrot au maire Strullu.

("foi et laïcisme"- enquête des années 60)

Perrot, desservant de Plozévet au maire, Strullu.

Monsieur et très cher maire,

Je sais qu'à la mairie de Plozévet, il n'y a pas du suffisant, même pour les dépenses nécessaires. Votre budget le prouve. Je serai donc très chagrin de les augmenter par de nouvelles dépenses. Je vous avoue cependant que je suis très sur que nous n'aimons pas moins notre très bon roi sa majesté Charles X) avec son auguste famille royale, que nous ne l'aimons pas moins, dis-je, que les villes et communes les plus riches capables de toutes dépenses, et pour en donner une idée, je vous fait connaître, Monsieur le Maire, que vendredi prochain, 4 du courant mois, mes intentions sont de dire ou chanter une messe solennelle dans mon église de Plozévet à cet fin de demander à Dieu par l'intermédiaire de saint Charles et de tous les saints, de demander, dis-je à Dieu, toutes les grâces nécessaires à notre bon roy pour qu'il puisse être heureux lui-même et rendre partout heureux son peuple et toute son auguste famille royale.

Je désire, Monsieur le maire de Plozévet et je vos invite ainsi que tous ces messieurs membres de votre conseil, à unir ce jour vos prières aux nôtres pour le bonheur et la prospérité du royaume de France (Vive le roi....)

A la suite de la messe, je partagerai avec les indigents de ma paroisse le pain que vous avez la bonté de me donner. J'ai l'honneur d'être avec le cœur, le plus parfaitement dévoué au bonheur de la commune et de la France, Monsieur le maire, votre très dévoué et très affectionné *Pierre Perrot, curé.*

Alain Strullu était très soumis à l'abbé Perrot ;
voici la réponse au courrier ci-dessus adressée au préfet :

Plozévet le 8 septembre 1825

Le maire de Plozévet à Monsieur le préfet du Finistère

Monsieur le Préfet,

Dans l'impossibilité de faire des dépenses pour la fête de notre très bon roi Charles X, n'ayant pas de ressources, je ne puis cependant me dispenser de vous faire connaître de ce qui s'est fait dans ma commune, en ma présence et la présence de mon conseil et de tous les pauvres de la paroisse.

La lettre ci-joint de notre bon curé vous le prouvera. Je ne puis rien ajouter de plus frappant pour les cœurs bien nés.

Le maire de Plozévet, Strullu.

1828-1833

Le Faucheur Yves- François- Corentin- Magloire
(Notaire)



Né le 21 germinal an 3 au bourg de Mahalon où son père faisait aussi fonction « d'instituteur de la langue française » à l'école de Meilars. Il logeait au rez-de-chaussée du presbytère, le prêtre constitutionnel Falher logeait à l'étage.

Fils de Sieur Corentin Guillaume, maire de Pont Croix en (1801-1802) et de Marie Jeanne Le Dem, sans profession à Pont croix.

Son grand père Yves Claude le Faucheur, né à Quimper St Sauveur, était huissier de justice.

Son arrière grand père Charles, décédé à Quimper, était originaire de Pestivien (22)

La famille Le Dem était installée à Plouhinec et Audierne. Ils étaient commerçants, marins de commerce, officiers, médecins.

Décédé le 22.02.1833 au bourg de Landudec.

Yves-François-....avait au moins 7 frères et sœurs dont :

Dame Françoise Jacqueline Yvonne épouse de Sieur Joseph Mathieu Moreau qui fut maire de Landudec et signait à la manière des francs-maçons.

- **Sieur Le Faucheur fut maire de Landudec**, sous le règne de Charles X, du 24.12.1821 au 30.12.1828. Il avait 26 ans en 1821. Il démissionna en 1828.
- **En 1828 il devint maire de Plozévet et son beau frère, Sieur Joseph Moreau le remplaça à Landudec.** (*époux de sa jeune sœur, Dame Françoise Jacquette Yvonne le Faucheur et domicilié au chef lieu.*)

C'est le **Recteur Perrot** qui fait nommer au poste de Maire de Plozévet ce « *pâle régimiste qui envoie un message d'attachement enthousiaste au trône de Charles X à l'occasion de la prise d'Alger* ».

Au moment de sa nomination il ne connaît ni le nombre, ni le nom de ses conseillers, au grand étonnement du préfet.

Le recteur Perrot use au maximum de la désorganisation communale, le maire a tout pour plaire : il est docile et c'est un régimiste inconditionnel.

En janvier 1829 le recteur écrit au Préfet : « *Monsieur Faucheur comme maire m'est très agréable* ».

- Il semble que le maire ait eu des difficultés avec certains conseillers municipaux pourtant choisis par lui : Corentin Le Bourdon et Michel Morice, tailleur à La Trinité sont « démissionnés » car ils refusent de se présenter aux séances du conseil. Jean Le Guellec du Moulin Coing « ne voulant pas en être » est très souvent absent.

Sous l'influence des tailleurs, les idées anticléricales et républicaines se répandent.

- En mai 1830 Charles X dissout la Chambre, mais en juin l'opposition (républicains et bonapartistes) devient majoritaire.

Par Ordonnance le roi suspend la liberté de la presse. Un véritable appel à l'émeute est lancé le 26 par les journalistes, mais l'émeute tourne court et c'est **Louis Philippe qui devient roi.**

- Plozévet boude les manifestations que le maire organise pour honorer « les illustres victimes de juillet ». La réception au presbytère et le feu de joie qui suivit attirèrent peu de monde. Malgré cela il écrit au préfet : « *Je vous prie, Monsieur le Préfet, de croire que les habitants de ma commune sont tous dévoués au gouvernement actuel et que le plus grand patriotisme leur fait goûter avec délice le triomphe des lois et de la liberté.* »

Une résistance libérale s'installe à Plozévet et l'on voit apparaître la dynastie **Le Bail**.

- En 1832, le maire, malade depuis fort longtemps, se retire pendant 3 mois à Pont Croix. Pendant son absence personne ne le remplaça. Il démissionna un peu avant son décès dépité et en colère. Il osa écrire au préfet : « *....Seriez-vous content ? .. Encore vos peines sont salariées et les miennes sont gratuites.* »
- En mars 1833, après le décès du maire, Perrot écrit au préfet des propos moins enthousiastes sur l'ex-maire : « *Feu M. Le Faucheur, notaire et ancien maire de la commune, a paru très satisfait de la manière dont j'administrerais les produits de la fabrique auquel j'ai plusieurs fois ajouté le produit de mon patrimoine et de mon casuel....Ce n'est pas chez moi que l'on trouvera matière à une anecdote de la nature de celle que je lis au numéro du « Finistère » du 12 de ce mois, et ce n'est pas de moi que l'on pourra dire ce que l'on dit dans cet article de mon défunt confrère.* »

Comme nous le montrent les notes généalogiques ci-dessus, Sieur Le Faucheur n'avait aucune attache avec Plozévet, si ce n'est sa charge de notaire. Il possédait également des terres à Lézavec où Alain Strullu de Lessunus était son métayer.

Démission forcée. puis décès en février 1833, à Landudec.
Jacques Le Guellec est nommé maire le 3 janvier 1833.

1833-1837

Le Guellec Jacques

(Cultivateur- meunier à Brennizennec)

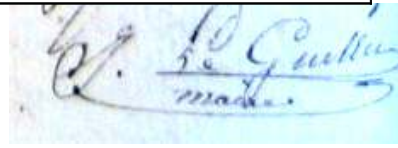
1^{er} mandat

Né le 11.03.1798 (22 ventose an 6) à Plozévet..

Fils de Yves et de Jeanne Guéguen.

Petit fils de **Charles Le Guellec** et Marie Kersual. _

Décédé le 03.11.1848



Marié le 12.07.1819 à Land. avec Anne Mie Thérèse Bizien(°1798 Landudec,+1874 Ploz), filles de Jean, Notaire Royal* et de Catherine Daniélou..

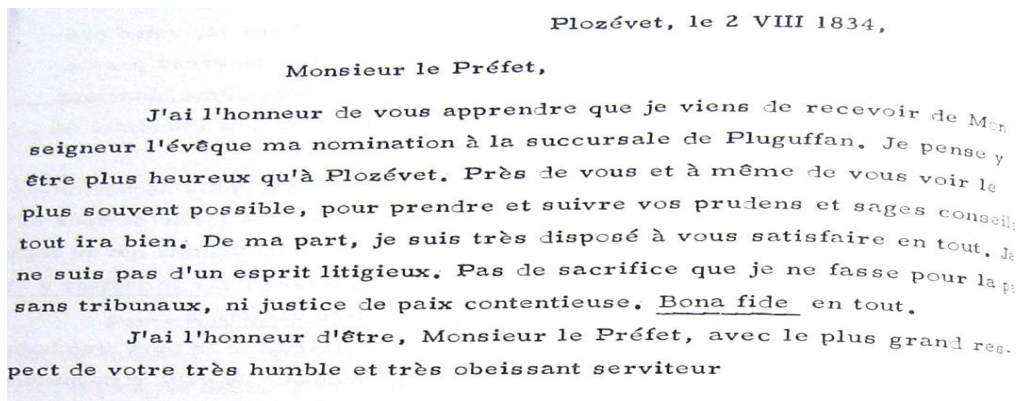
Sa sœur, Marianne, épousa Alain Strullu, frère du maire de même nom.

*Est-ce chez lui, Notaire Impérial du canton, que Charles Le Guellec partagea ses biens entre ses enfants en 1811 ?

En 1836 on dénombre 2675 plozévétiens.

- Jacques le Guellec mettra une grande énergie pour tenir tête au recteur Perrot jusqu'à son départ en 1834, comme le témoigne la correspondance régulière avec le préfet.

Lettre de Pierre Marie Perrot au préfet :



Plozévet, le 2 VIII 1834,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous apprendre que je viens de recevoir de Monseigneur l'évêque ma nomination à la succursale de Pluguffan. Je pense y être plus heureux qu'à Plozévet. Près de vous et à même de vous voir le plus souvent possible, pour prendre et suivre vos prudens et sages conseils; tout ira bien. De ma part, je suis très disposé à vous satisfaire en tout. Je ne suis pas d'un esprit litigieux. Pas de sacrifice que je ne fasse pour la Paix sans tribunaux, ni justice de paix contentieuse. Bona fide en tout.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, avec le plus grand respect de votre très humble et très obeissant serviteur

- 1833 verra l'installation du 1^{er} instituteur à Plozévet : Guillaume Berrivin, 50ans, doux et affable, en bon termes avec le recteur. Il enseignait seulement la religion, l'écriture et la lecture.
1835 : le sieur Le Corre le remplace, sans brevet, sans capacité, sans méthode.
1836 : Un nouveau maître arrive, François Marie le Guillou, 58 ans. Il a 50 élèves. Sa sœur, sans diplôme enseigne aux filles le catéchisme, les prières, un peu d'écriture et la couture.
- Sur le front politique, Jacques le Guellec s'opposera en 1837 à Rolland le Bail. Les élections municipales de 1837 furent annulées par manque de scrutateurs, le maire ne disposait que de 4 personnes sachant lire et écrire.
- La nomination de Rolland le Bail, pour raison de service, blessera Jacques Le Guellec qui se vengera plus tard dans une lettre confidentielle dénonçant la mauvaise gestion du nouveau maire.

1837-1840

Le Bail Rolland-Pierre-Marie

(Notaire)

Fils d'un ancien notaire.

Marié à Marie Madeleine Cuzon

Longtemps résidant à Landudec, il s'installe à Plozévet en 1854.

Déjà en 1833 Rolland Le Bail abandonne sa charge de notaire du canton de Pleyben où ses idées libérales et son hostilité à la monarchie passaient mal.

Georges le Bail racontera que son grand père fut inculpé de complot contre la sûreté de l'Etat et traduit devant la Cour d'Assise pour avoir provoqué une émeute contre Louis XIII en 1815 à Carhaix et arboré un drapeau tricolore à sa fenêtre.

Le préfet écrit :

« Il résulte des informations que j'ai prises sur cet individu et que j'ai puisées à bonne sources, qu'on s'accorde à penser comme ne jouissant d'aucune considération, même auprès des libéraux dont il professe hautement les opinions... ».

Il devient maire 4 ans après son arrivée après avoir été conseiller municipal.

Dès le début son élection était contestée par une minorité réunie autour des **Le Guellec**.

Il lui sera reproché de ne pas figurer sur la liste des électeurs communaux, de ne pas payer de contribution à Plozévet et d'exercer depuis moins de 5 ans son métier de notaire dans la commune. Sans recours dans les délais prescrits il restera maire, mais il rencontrera l'hostilité du « clan » Le Guellec, une « famille puissante ».

Yves Corre et Alain Le Corre refusent d'être adjoints pour le seconder pendant cinq semaines de maladie, en 1838

Le vingt six décembre Mil huit cent trente huit nous nous sommes réunis le Bail Maire de la Commune de Plozévet Considérant qu'après avoir appelé à Quimper pour faire partie du jury pour le premier trimestre de l'année 1840 pour la session et pour aller à Quimper le 6 janvier prochain à 9 heures de matin, attendu que nous n'avons aucun adjoint pour nous secourir ou remplacer dans l'administration de la Commune avons arrêté et arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}

Le Sieur de Corre, Allain, propriétaire Cultivateur demeurant au lieu de Brumphuez en Plozévet et le plus instruit et capable de nos Conseillers Municipaux est désigné pour nous remplacer pendant la durée de la session du premier trimestre de la Cour d'Assise infirmité pour 1840 en qualité de Maire provisoire de la dite Commune.

Art. 2.

En conséquence nous avons arrêté de verser à ce jour vingt quatre heures à Monsieur le préfet au Ministère /

Le Maire de Plozévet,
R. Le Bail
Maire

1^{er} trimestre 1840 :

Le Sieur Allain Le Corre de Brumphuez , le plus instruit et capable des conseillers municipaux, devient maire provisoire, en remplacement de R. Le Bail appelé à Quimper pour faire partie du Jury.

Fils de Allain Le Corre et de Anne Gentric de Brumphuez. Allain Le Corre était un **petit-fils du maire Henry Gentric**. Sa mère Anne Gentric était une sœur de Catherine, mère de Pierre Julien.

Il était donc **un cousin germain du maire Pierre Julien**, dont il fut adjoint pendant 7 ans.

En 1840, à l'occasion du renouvellement triennal du conseil municipal, il lui est reproché d'avoir empêché le PV, empêchant toute vérification.

Il est démis de ses fonctions en octobre 1841, au motif qu'il ne réside pas à Plozévet.

Il reste conseiller municipal, les registres mentionnent son nom parmi les présents en 1841 et en 1846.

Sous le second empire, le juge de paix de Plogastel St Germain le proposera au préfet pour remplir les fonctions de maire de Landudec disant que « son attachement bien connu au gouvernement de Sa Majesté Napoléon III, autant que son esprit de conciliation, le recommande au choix de l'administration ».

Un problème empêcha sans doute cette nomination : entre M. le desservant et le Bail n'existait pas toute l'harmonie désirable....

FIN de la première partie (1/3)